13ÈME LETTRE D'INFORMATION

BEAUCOUP VEULENT SAVOIR OÙ EN EST LE RESTE DE NOTRE ÉCOLE

- Fermeture du lycée d'enseignement général en 2018
- Fermeture du lycée hôtelier en 2022

IL NE RESTE PLUS QU'UN PRIMAIRE ET UN COLLÈGE.

Résumé de l'année scolaire 2022/2023 et son appréciation.
l'Etudiant publie le classement des collèges sur la base, entre autres, des DNB 2020,2021 et 2022.
En effet l'Etudiant, tant papier que sur son site internet, donne le classement des collèges (privés et publics) dans tous les départements en présentant seulement les 20 meilleurs.
L'Etudiant, incontestable journal, aide les parents dans leurs choix.
https://www.letudiant.fr/.../classement-des-meilleurs...
Pour 2022/2023, année scolaire écoulée, pour le Loiret, il a retenu les 20 meilleurs sur un stock de collèges privés et publics de 67, qui sont pour l'arrondissement de Montargis :
Robert Schuman 6eme du département avec une note de 5/5 à Amilly,
Lucie Aubrac, 14eme avec une note de 4/5 à Villemandeur.
Bravo à eux et bonne continuation d'autant qu'il en est ainsi depuis plusieurs années.

Parmi les collèges privés proches du montargois dans les 20 premiers collèges du département, un seul apparait :
Saint-François de Salle à Gien 17ème des collèges du Loiret bravo à lui.
Le collège Saint-Louis de Montargis ne figure plus bien sûr dans ce classement réduit en nombre ce qui nous prive de l'information qui aurait pu nous rassurer :

NE PLUS ÊTRE LE CULOT DU PRIVÉ DANS LE LOIRET ET/OU DANS LE DERNIER TIERS PUBLIC/PRIVÉ.

Cependant c'est une excellente nouvelle pour le collège privé catholique Saint-Louis de Montargis et sa directrice Mme Nguyen qui, pour le maintenir et éviter la fermeture, recrute toujours n'importe qui. Donc peu de chance de le voir apparaitre dans les 20 premiers.

Pourquoi ? Le témoignage qui suit en donne l'explication.

Le panneau publicitaire « recrute des professeurs » installé au portail de l'école ne peut pas rassurer le Chaland-parent-d'élève et le témoignage d'un ancien parent d'élève sur Google devraient inciter les futurs parents à réfléchir.

Voici le texte :

"classe de 5eme de 38 élèves...payer plein pot avec des professeurs absents prof d'espagnol par exemple absente plus de la moitié du temps ! ou qui démissionnent au bout de 4 mois d'enseignement ou ne sont juste pas recruter. Mme la directrice ne daigne pas répondre aux nombreuses plaintes par mails, elle ramasse les élèves virer des autres collèges dont personnes ne veut ce qui dégrade largement la réputation du collège et les parents qui sont dans la classe normale paie pour ces rejetés! qui ont des bourses et aides ! la directrice ne s'inquiète absolument pas qu'une dizaine d'élèves quittent son établissement l'an prochain pour manquement à son engagement ! par contre les factures elles ne sont pas oubliées, parlons de la cantine prendre une pomme dans la cour de récréation est considéré comme du vol. Chez elle à 5 euros le repas pour bouffer du surgelé ou quand il n'y en a pas assez pour le 2eme service les enfants doivent se contenter des reste! cela ne choque personne dans cet établissement. payer diverses sorties alors que l'on paie une somme astronomique par mois n'a pas l'air de choquer grand monde ! plus jamais, fuyez aller dans le public au moins vous savez ce que vous avez ! Honteux Mme Nguyen"

CE TÉMOIGNAGE NÉCESSITE QUELQUES ÉCLAIRAGES :

Pourquoi Mme Nguyen rempli avec les "rejetés" ?

Si c'est une tradition depuis 2008, celle-ci permet de maintenir l'établissement, c'est à dire le maintien de la Loi Debré. Pour cela il faut 26 voire 28 élèves par classe pour éviter la fermeture de classes si non de l'ensemble...
Cette tactique du maintien a ses limites. Elle provoque la venue des rejets uniquement pour remplir et éviter la fermeture.
Mais aussi la disparition de professeurs permanents et de qualité entraine à terme le niveau des élèves et la fermeture. Les exemples du Lycée d'enseignement général puis du lycée professionnel en témoignent et prochainement le collège... le rectorat a envisagé de tout fermer en 2016... Cela nous avait été expliqué et présenté par lui chez le Préfet... un soir d'octobre où nous avions été convoqués pour maintenir l'établissement part M.M Door et Digeon ayant écouté les dires mensongers et crapuleux de M.M Bonnet et Drunat.

L'ABSENCE DE PROFESSEUR !

C'est hélas récurrent depuis 2010... Ce le sera encore pour 2023/2024.
Qui veut enseigner à Saint-Louis de Montargis ? Par ailleurs la personnalité de la directrice, le cout de la scolarité... font fuir.

Nous ne comprenons pas pourquoi ce qui reste de notre école, un piètre collège, soit maintenu. Il n'existe que par l'impôt de tous les contribuables du Loiret... il coute donc très cher pour aucune performance, pour aucune diversité d'offre d'enseignement... Le rectorat et la Direction des finances publiques doivent agir en cette période de déficit national abyssal.

LA DIRECTION DIOCÉSAINE A INTÉRÊT À SON MAINTIEN COUTE QUE COUTE. POURQUOI ?

Elle reçoit des cotisations des parents de ces élèves « rejetés » et des autres. C'est donc une aubaine financière pour l'enseignement catholique privé du Loiret, pourquoi s'en priver, peu importe le niveau... Est-ce une attitude chrétienne ? Mentir aux élèves ?

LES PROCÈS

LES COMPTES DE L'OGEC SAINT-LOUIS

La SCI a obtenu satisfaction auprès du Tribunal administratif quant à la communication des bilans de l'OGEC Saint-Louis lequel prétendait ne pas être dans l'obligation aussi de les publier au prétexté qu'il ne recevait pas de subventions supérieures à 150 000 euros par an. Cet Ogec malfrat a oublié les salaires des professeurs et des participations aux frais d'établissement des collectivités territoriales. Les comptes doivent nous être communiqués pour le 6 septembre au plus tard.
La SCI va enfin savoir ce qu'est devenu le compte courant d'associé débiteur de l'Ogec Sant-Louis ouvert en 2003 sans autorisation et qui est à ce jour très petitement remboursé sur un montant de 400 000 euros.

LES LOYERS

La SCI a saisi le compte bancaire de l'Ogec qui fait état d'un montant de plus d'un million d'euros. Que toutes celles et ceux parmi les anciens qui dirigent ou ont dirigé des entreprises, leurs cabinets, leurs commerces expliquent à la gérance de la SCI comment une entreprise qui présente des bilans négatifs depuis 2005 peut avoir une telle trésorerie. La gérance est preneuse, la Justice aussi. Nous la rencontrons le 7 septembre 2023.

Bonne fin d'été et en attendant la prochaine lettre qui vous relatera les événements.

Nous ne cèderons jamais d'autant que nous faisons notre la devise de Jean de Berry : « le temps viendra»